



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Etablissements d'Enseignement Privés

DEEP/17-743-373 du 29/05/2017

**CALENDRIER DES ENTRETIENS DES PROFESSEURS STAGIAIRES DU SECOND DEGRE DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION EN VUE DES
JURYS DE TITULARISATION (ADDITIF AU BULLETIN ACADEMIQUE N° 735 DU 20/03/2017) -
ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Références : JO du 26 août 2014 relatif aux modalités de stage des enseignants - Bulletin académique n° 735 du 20/03/2017 - Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs des établissements privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : M. CARICHON Tél : 04 42 95 29 12 - Mme BONDIL Tél : 04 42 95 29 06 - Mme BLAIN Tél: 04 42 95 29 07

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des entretiens des stagiaires du second degré, ayant eu un avis défavorable à l'obtention d'un contrat définitif :

Date de consultation des dossiers : jeudi 22 juin 2017 de 9 heures à 12 heures au Rectorat (Annexe du Bois de l'Aune - Rotonde du bois de l'Aune - Aix-en-Provence) – 2^{ème} étage Porte 211.

Entretiens avec le jury : mardi 4 juillet et mercredi 5 juillet 2017 - Lycée « Emile Zola » d'Aix-en-Provence (Avenue de l'Arc de Meyran).

Les stagiaires concernés recevront une convocation, via leur établissement.

Délibération du jury : mardi 4 juillet et mercredi 5 juillet 2017.

Les stagiaires qui auront justifié leur impossibilité de se déplacer pour consulter leur dossier, auront la Possibilité de le faire le jour de leur entretien avec le jury. Ils devront pour cela se présenter sur le Centre d'examen 30 minutes avant l'heure à laquelle ils auront été convoqués.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille